

# utilisation en BARDAGE

Normes de référence	NF EN 636-3
Réf DTU	DTU 41.2
Préconisations produits	TeboPaint Garant TeboGarant TeboPrime

Le choix d'un contreplaqué THEBAULT dans une utilisation donnée doit se faire en conformité avec les normes qui réglementent les spécifications techniques des produits et leur mise en œuvre doit être faite selon les règles du DTU correspondant.

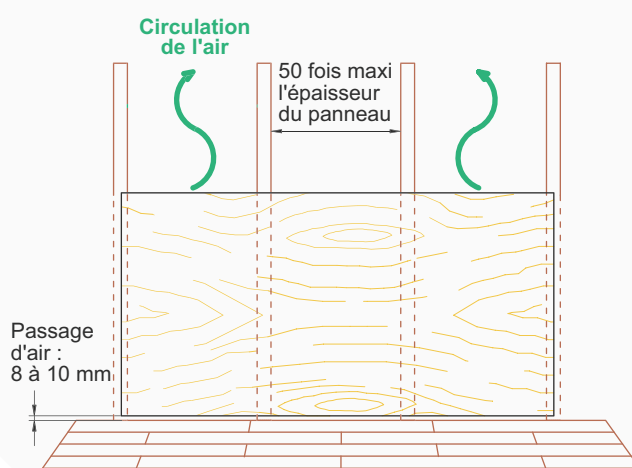
Les panneaux de contreplaqués THEBAULT utilisés en bardage assurent la protection aux intempéries et l'esthétique. Ils résistent aux chocs mais n'exercent pas la fonction de contreventement.

## CARACTÉRISTIQUES DES PANNEAUX

Les panneaux de contreplaqués THEBAULT utilisés en bardage doivent être de type extérieur (selon la norme NF EN 636-3) et répondre aux caractéristiques suivantes :

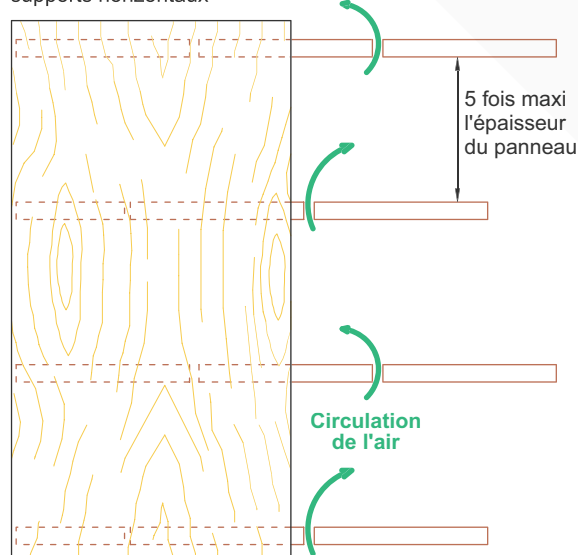
- 5 plis au minimum
- Une épaisseur minimum de 10 mm. Pour les panneaux rainurés, l'épaisseur est mesurée en fond de rainure.
- Une face de classe I ou II selon NF EN 635-2.

## SUPPORTS DE PANNEAUX



- Les tasseaux supports sont fixés verticalement, en ménageant une lame d'air de 10 mm au minimum et doivent répondre aux exigences de la classe d'emploi 2.
- Leur largeur doit permettre une largeur d'appui des panneaux de contreplaqués THEBAULT d'au moins 35 mm.
- L'espacement maximal entre les axes des supports est de 50 fois l'épaisseur du panneau et doit rester inférieure à 750 mm.
- La protection des supports est assurée par un pare-pluie.
- Dans le cas où les tasseaux sont fixés horizontalement, ils seront doublés ou interrompus, et disposés de façon à ne pas entraver la circulation d'air ni l'écoulement des eaux introduites accidentellement derrière le bardage.

## Fixation sur tasseaux supports horizontaux



Groupe THEBAULT  
47, rue des Fontenelles  
79 460 MAGNE - France  
Tél : +33 (0)5 49 35 70 20  
info@groupe-thebault.com

[www.groupe-thebault.com](http://www.groupe-thebault.com)

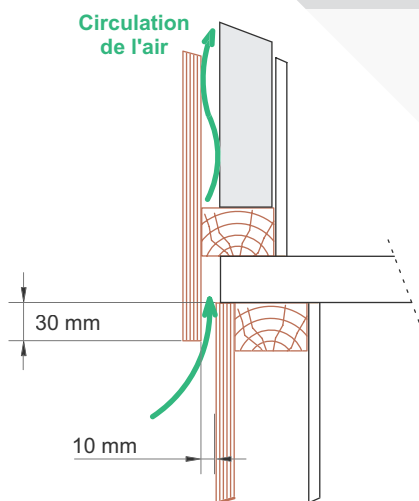
## MISE EN OEUVRE

- Avant leur mise en œuvre sur chantier, les panneaux de contreplaqué THEBAULT doivent être préparés en atelier.
- Après découpe, il sera impératif de procéder à l'étanchéité des chants et à l'application d'une première couche de protection des deux faces.
- Les panneaux de contreplaqué THEBAULT peuvent être posés sur une ossature béton, métal ou bois.
- Un jeu de 2 mm par mètre est à prévoir entre les panneaux.
- Dans le cas de support bois, sa protection contre les projections d'eau est assurée par un pare-pluie. Les fixations, vis en acier galvanisé ou inox, doivent pénétrer d'au moins 25 mm.
  - Les panneaux rainurés THEBAULT seront posés verticalement afin de faciliter l'écoulement des eaux par les rainures.
  - Lors de la conception, il faut proscrire la génération de zones de rétention d'eau contre le panneau (ex : profilé en U au pied des panneaux).

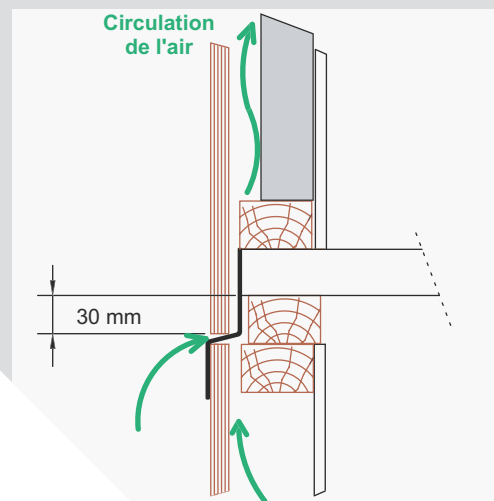
## LES JOINTS HORIZONTAUX

Entre les panneaux de contreplaqué THEBAULT, les joints horizontaux peuvent être réalisés soit par recouvrement, soit à l'aide d'une bavette horizontale métallique ou en plastique.

- Recouvrement du panneau inférieur par le panneau supérieur :



- Mise en place d'une bavette :



- Le chant inférieur du panneau supérieur doit être particulièrement protégé.
- L'utilisation de baguettes métalliques ou plastiques en forme de U est interdite.
- En partie basse, le chant inférieur du panneau de soubassement et son revêtement extérieur doivent former larmier et doivent être au minimum à 200 mm du sol. De plus, ce chant doit être protégé en atelier contre les reprises d'humidité.

## LES JOINTS VERTICAUX

Entre les contreplaqués THEBAULT, les joints verticaux doivent être situés sur un support et peuvent être :

- soit creux et non garnis : il faut alors protéger le support par une bande pare-pluie, et étancher les chants ;
- soit garnis : il faut alors se référer aux Règles Professionnelles du SNJF (Syndicat National des Joints et Façades) : mastic sur fond de joint d'une largeur comprise entre 5 et 8 mm ;
- soit être protégés par un couvre-joint.